



Dépenses d'amélioration d'un site internet existant : Charges ou immobilisations ?

Jurisprudence publié le **06/10/2020**, vu **3048 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les dépenses réalisées lors de la phase d'exploitation d'un site internet existant dans le but de lui apporter de nouvelles caractéristiques ne constituent pas des frais généraux.

Une société a fait appel à un prestataire pour réaliser des travaux sur son site internet, déjà existant et exploité. Ces travaux consistaient en la création d'une nouvelle identité visuelle et d'une nouvelle ergonomie pour la navigation, afin de lui permettre de diversifier son portefeuille de clients, en ciblant notamment la clientèle étrangère.

Elle a [déduit les dépenses](#) ainsi exposées en charges de l'exercice, estimant que les travaux d'amélioration réalisés ne portaient pas sur la modification d'une caractéristique essentielle de son site internet.

L'Administration a, au contraire, considéré que les nouvelles caractéristiques du site internet – bien qu'engagées après sa mise en exploitation – remplissaient les conditions d'inscription à l'actif des immobilisations incorporelles, la société requérante ayant elle-même déclaré que les modifications apportées avaient pour but de diversifier son portefeuille clients et donc de générer des avantages économiques futurs.

La CAA de Paris conforte le redressement. Cette solution est en ligne tant avec le droit comptable qu'avec la doctrine fiscale.

- [CAA de Paris, 31 juillet 2020, n°20PA00258](#)

Source : taj-strategie.fr

Articles sur le même sujet :

- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide](#)
- [Réussir la création d'un food-truck](#)
- [Louer un logement à des touristes](#)

- [S'installer dans les services à la personne](#)
- [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
- [Se lancer dans la coiffure](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- Comptabiliser les apports en capital social
- Comptabiliser les frais de constitution
- Comptabiliser les frais publicitaires
- Comment comptabiliser un achat de marchandise ?
- Comptabiliser une immobilisation et ses amortissements
- Quelles sont les obligations comptables d'une entreprise ?
- Comment choisir la date de clôture des comptes annuels ?
- Comment rattacher les charges et les produits au bon exercice ?
- A quelles conditions une charge est-elle déductible ?
- Comment tenir la comptabilité d'une entreprise ?
- Comment classer les documents comptables d'une entreprise ?